


	OSCAR, gestion des indus retraite	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 2

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal particulier s'il y a lieu)		
<p>OSCAR permet de gérer le suivi administratif des indus retraite. Les principales fonctions concernent le suivi administratif des dossiers dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le recensement des indus comptabilisés (date, montant, débiteur) et des fonds d'état à récupérer (ASPA/ASI) - les relances amiables - les mises en demeure - le recouvrement contentieux - la gestion des ANV (admissions en non valeur) ou annulations <p>ainsi que</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion des encaissements - les courriers administratifs - les sorties statistiques <p>Un contrôle d'accès à l'application est fait par identifiant / mots de passe et profil d'utilisateurs.</p>		
Catégories de personnes concernées par le traitement		
▶ Les assurés retraités concernés par des indus et le recouvrement des fonds ASPA/ASI		
Catégories de données à caractère personnel (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	Catégories de destinataires des données, internes ou externes (toutes catégories de données si : ▶ ..)	Durée de conservation des données (toutes catégories de données si : ▶ ..)
▶ A) Etat-civil, Identité, Données d'identification ▶ D) Informations d'ordre économique et financier (montants indus) _____ Données sensibles _____ ▶ As) N° de sécurité sociale (NIR) autorisé pour RSI (art. R115 du code de la Sécurité Sociale, décret 85-420)	▶ ..) Personnes habilitées chargées de l'administration du système. ▶ ..) Personnes habilitées chargées de la gestion des dossiers indus (service comptable et contentieux des caisses régionales)	▶ 3 ans
Transferts de données hors RSI		
▶ pas de transfert hors RSI ▶ OSCAR est en lien avec OGECA (outil de gestion des états et écarts comptables ASUR). OGECA importe automatiquement les retenues d'indus dans OSCAR. Un mail de rapport d'intégration est généré automatiquement.		
Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre	
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	Direction comptable et financière nationale, département MOA comptabilité-finances Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)	
Caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet www.rsi.fr ou à la Caisse Nationale) à défaut : Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@rsi.fr	Dispense de déclaration : cause (art. 22 III + existence CIL RSI) Création : Juin 2012 Modification v1 : mise à jour encadré « transfert de données hors RSI » relative aux traitements en interconnexion dans le cadre d'une même finalité	
Autres informations (s'il y a lieu)		
▶ Transferts de données hors Union Européenne : NON ▶ Droit d'opposition : NON, ce traitement s'inscrit dans le cadre des attributions légales de la caisse nationale du RSI (article 38)		

	OSCAR, gestion des indus retraite	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 2 sur 2

de la loi 78-17 modifiée du 6/1/1978)